



# GUILLIERS

## une école

en région ouest

[www.mfr-guilliers.fr](http://www.mfr-guilliers.fr)

NOUVEAU  
MIL APICULTURE

# BTS TC



## BTSA Technico-commercial

En contrat de professionnalisation  
spécialité

Animaux d'élevage et de compagnie

Formation en CCF

**Pour une insertion professionnelle réussie !**

Etablissement agréé et reconnu par le Ministère de l'Agriculture

## La formation

⇒ **Objectifs** : Acquérir des compétences de responsable en animalerie ou en élevage, tant sur le plan technique que sur le plan commercial.

⇒ **Contenu de la formation** :

Enseignement général	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement au projet personnel et professionnel</li><li>- Organisation économique, sociale et juridique</li><li>- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation</li><li>- Langue Vivante : Anglais</li><li>- Traitement de données (Mathématiques et Informatique)</li></ul>
Enseignement professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Economie d'entreprise / Gestion commerciale / Mercatique</li><li>- Techniques de vente et de merchandising</li><li>- Techniques animalières : connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires de la filière animalière et connaissance de l'animal.</li><li>- Projet commercial et actions professionnelles</li><li>- Langue vivante : Anglais (communication en situation professionnelle)</li><li>- Module d'Initiative Locale :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conseiller et informer la clientèle sur les produits des activités canines et félines</li><li>▪ Apiculture</li></ul></li></ul>

⇒ **Durée de la formation** :

2 ans en alternance entre le centre de formation et l'entreprise. Le calendrier d'alternance est adapté au secteur d'activité selon le rythme de la quinzaine (deux semaines au centre de formation, deux semaines en entreprise).

- 37 semaines au centre de formation MFR de Guilliers
- 60 semaines en entreprise (35 semaines en 1<sup>ère</sup> année + 25 en 2<sup>ème</sup> année)
- 10 semaines de congés payés (5 semaines / an)

⇒ **Débouchés** : Plusieurs projets professionnels sont envisageables à l'issue de la formation :

- Poursuivre ses études en licence professionnelle, Certificat de spécialisation, école d'ingénieur.
- Travailler comme technicien commercial dans des entreprises commerciales et de distribution (libre-service agricole, jardineries, animaleries...), dans des groupements de producteurs, des organismes de sélection ...
- S'installer, reprendre ou s'associer sur une exploitation agricole.

⇒ **Le BTS permet l'obtention** :

- De l'Attestation de **Connaissances pour les Activités liées aux Animaux Espèces Domestiques (ACACED ex-CCAD)** : Présentation d'un dossier sous réserve de validation par la préfecture et en collaboration avec la DDPP
- De la **Capacité Professionnelle Agricole**. conditions à remplir à l'installation pour bénéficier du dispositif d'aide national et européen à l'installation en agriculture.

⇒ **Entreprises ciblées** : Toutes entreprises liées à la production et la mise en marché :

- ✓ **d'animaux de compagnie** : jardineries-animaleries, animaleries spécialisées, élevages d'animaux de compagnie (*chiens, chats, poissons, rongeurs, oiseaux, chevaux...*), pensions canines et félines, entreprises commercialisant des produits, fournitures pour les animaux de compagnie (*alimentation, accessoires, produits de toilettage, sellerie...*), salon de toilettage, clinique vétérinaire.
- ✓ **d'animaux d'élevage** : exploitations agricoles (*productions laitière, porcines, bovines, ovines, caprines, cunicoles...*) qui commercialisent leur production non transformée (*animaux vivants, alimentation, lait, œufs par exemple*), entreprises commercialisant des produits, services pour l'élevage de rente (*produits vétérinaires, alimentation, compléments alimentaires...*).

**La présence d'un secteur vivant n'est pas une obligation**

## Les statuts possibles : Apprentissage, contrat de professionnalisation ou stagiaire

### Le statut : contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** conclu entre un employeur et un salarié. Le contrat **alterne des périodes d'enseignement** général, technologique et professionnel et **des périodes de travail en entreprise** dans une activité en rapport avec la qualification visée.

**Durée de la période de formation** : 2 ans maximum

**Temps de présence en centre de formation par année** : 19 semaines

**Durée du contrat d'apprentissage** : de 6 mois à 2 ans

Possibilité du BTS en 1 an si titulaire d'un diplôme niveau II qui :

→ dispensera le candidat de suivre les modules d'enseignements généraux

→ validera uniquement le bloc de compétence « Modules du secteur professionnel »

Possibilité de changer de champ professionnel du BTS TC en BTS2 pour poursuite d'étude dans un autre établissement.

**Le salaire de l'apprenti** : Le salaire de l'apprenti est totalement exonéré de charges patronales.

Salaire d'un apprenti en 2020	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
<b>BTS 1</b>	27% SMIC	<b>415,64 €</b>	43% SMIC	<b>661,95 €</b>	53% SMIC	<b>815,89 €</b>
<b>BTS 2</b>	39% SMIC	<b>600,37 €</b>	51% SMIC	<b>785,10 €</b>	61% SMIC	<b>939,05 €</b>
Salaire d'un apprenti en 2020	<b>26 ans et plus</b>					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% SMIC			<b>1 539,42 €</b>		

Le coût de la formation est **pris en charge par l'OPCO** directement versé au CFA

### Le statut : contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail** conclu entre un employeur et un salarié.

- ✓ Il est accessible à tous les jeunes de **16 à 26 ans** révolus, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi âgés de 26 et plus.
- ✓ Le bénéficiaire de ce contrat est un **salarié** à part entière lié contractuellement à une entreprise par le biais d'un contrat de travail. Le temps de travail consacré à la formation alternée est compris dans l'horaire de travail en vigueur dans l'entreprise.
- ✓ Le contrat de professionnalisation est à durée déterminée de **24 mois**.
- ✓ Entre le début du contrat et le début de la formation, le salarié est à **temps complet** dans l'entreprise.

#### Une formation prise en charge

Le coût de la formation est **pris en charge par l'OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel l'entreprise verse les cotisations au titre de l'alternance (base forfaitaire FAFSEA de 12 € par heure) soit :

- ✓ Le coût de la formation : 10,03 € x 1350 h = 13 540,50 €
- ✓ Prise en charge des OPCA : 12 € x 1350 h = 16 200,00 €

## La rémunération du salarié en contrat de professionnalisation

Les personnes âgées de 16 à 26 ans perçoivent une rémunération fixée en pourcentage du SMIC et fonction de leur âge, de leur qualification et des dispositions particulières des branches professionnelles.

Exprimé en % du SMIC pour la branche professionnelle :

### Jardinerie & Graineterie.

Pour les titulaires d'un bac pro ou titre de niveau IV	Rémunération ne pourra être inférieure au SMIC	
Pour les titulaires d'un Bac général	Moins de 21 ans	65%
	De 21 à 25 ans	80%
	Plus de 26 ans	100%

### Fleuristes & Vente et Services des animaux familiers.

Âge	Rémunération 1 <sup>ère</sup> année		Rémunération 2 <sup>ème</sup> année	
	Titulaire d'un bac pro ou diplôme de niveau IV	Titulaire d'un Bac général	Titulaire d'un bac pro ou diplôme de niveau IV	Titulaire d'un Bac général
Moins de 21 ans	68 %	58%	75 %	65%
De 21 à 25 ans	83 %	73%	90 %	80%
Plus de 26 ans	88 % du salaire minimal conventionnel garantie sans être inférieur au SMIC			

### Secteur agricole.

Âge	Pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou titre de niveau IV	Pour les titulaires d'un Bac Général
Moins de 21 ans	65 %	55%
De 21 à 25 ans	80 %	70%
Plus de 26 ans	100 %	

## Le statut d'auditeur libre

Le statut d'auditeur libre offre la possibilité à l'étudiant de suivre la formation en tant que **stagiaire**.

24 semaines de stage maximum par an sont possibles. Attention au-delà de 8 semaines la gratification est obligatoire dès la 1<sup>ère</sup> heure de stage en entreprise.

L'étudiant prend à sa charge les frais de formation, tel qu'il est stipulé dans la convention de formation à signer en début de cycle, selon les modalités suivantes :

	Coût de la formation
Première année de BTS	1500 € redevables en 9 mensualités
Deuxième année de BTS	3000 € redevables en 9 mensualités

Il est toutefois possible de basculer sous le statut du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à tout moment.

Le coût de formation ne comprend pas les frais d'hébergement et de restauration.

## Contacts

### MAISON FAMILIALE RURALE

22 Route de Josselin  
56490 GUILLIERS  
Tél : 02.97.74.40.64  
Fax 02.97.74.40.05  
Email : [mfr.guilliers@mfr.asso.fr](mailto:mfr.guilliers@mfr.asso.fr)

### ☐ Marianne BRAILLE

Tel (LD) : 02.97.74.50.03.  
[marianne.braille@mfr.asso.fr](mailto:marianne.braille@mfr.asso.fr)

### ☐ Magali MAHIEU

Tel (LD) : 02.97.74.50.06  
[magali.mahieu@mfr.asso.fr](mailto:magali.mahieu@mfr.asso.fr)

Suivi des dossiers d'aménagement aux examens  
Accueil et suivi des candidats en situation de handicap  
Présence d'une Assistante de Vie Scolaire



\* Place Handicapée  
\* Plan incliné  
\* Salle plein-pied